

Commission permanente du comité de massif - réunion du 4 septembre 2012 -

Autres filières économiques

1. Point d'étape

Le groupe de travail « autres activités économiques » s'est réuni une première fois le mardi 21 mai 2012 à Toulouse.

Au cours de cette réunion, sur la base de la note de problématique établie par la Direccte, une présentation des principaux faits marquants de l'activité économique du massif a été réalisée.

Les éléments exposés n'ont pas généré de discussions contradictoires et les éléments de diagnostics ont dans l'ensemble été partagés. Pour autant, la réunion n'a pas été conclusive au point de définir les orientations stratégiques et les objectifs à horizon 2020 pour le massif des Pyrénées.

Les thèmes qui ont retenu le plus l'attention des participants :

- Le commerce et l'artisanat et notamment la problématique de la transmission d'entreprise compte tenu de la pyramide des âges des entrepreneurs ;
- L'industrie textile, le maintien de sa compétitivité pour quelques entreprises grâce à l'innovation et les attentes générées par la fibre de chanvre ;
- L'industrie agroalimentaire et le besoin de différenciation des produits qui doivent faire face aux évolutions des modes de consommation ;
- Le très haut débit et les services à la personne comme conditions d'attractivité des territoires ;
- L'innovation comme soutien de la compétitivité : développement des capacités des entreprises en R&D, recours au design, usage des TIC,...

2. Les suites de la réflexion

La prochaine réunion du groupe de travail est prévue le 11 septembre 2012. Il s'agit maintenant pour le groupe d'identifier les thèmes prioritaires pour lesquels l'approche interrégionale, à l'échelle pyrénéenne, est pertinente, et de proposer des axes de développement.

A ce stade de la réflexion, on peut faire l'hypothèse des orientations stratégiques suivantes :

- Maintenir et développer les entreprises en zone de massif constitue un enjeu majeur pour permettre aux populations résidentes de rester voire de s'y développer. En fond de vallée, ces entreprises sont le plus souvent de petite taille, relèvent pour l'essentiel du commerce et de l'artisanat et sont associées à d'autres secteurs comme le tourisme, l'agriculture ou la filière bois. La moyenne d'âge relativement élevée de ces entrepreneurs (on estime que près de la moitié de ces entrepreneurs prendront leur retraite dans les 15-20 ans à venir) accentue la nécessité de soutenir la transmission d'entreprise pour limiter les cessations d'activité et conserver l'emploi.
- Le plan numérique 2020 (couverture du territoire national en très haut débit) offre la possibilité aux territoires isolés de devenir de nouvelles aires d'implantation d'entreprises, de développer de nouvelles activités économiques et commerciales. Il semble donc tout à fait évident que les territoires de montagne doivent profiter de cette opportunité et qu'il convient de soutenir à la fois le déploiement des infrastructures et leurs usages, c'est-à-dire l'économie numérique, le télétravail, les services ...en favorisant des zones d'expérimentation.

- Quel que soit le secteur d'activité, la compétitivité des entreprises passe par l'innovation. La trop faible taille de la plupart des entreprises implantées sur le massif ne leur permet pas de supporter des projets de développement innovant. Le soutien de ces entreprises pour les inciter à s'engager dans des programmes de R&D, notamment ceux visant des pratiques économiques efficaces sur le plan des ressources et du climat, est primordial pour renforcer leur compétitivité.
- L'exploitation de nouveaux potentiels de création de valeur est souvent stimulée en présence de coopérations économiques, notamment transsectorielles, voire transfrontalières. A cette fin, il y aurait lieu de soutenir la création de réseaux pyrénéens d'entrepreneurs intégrant notamment les filières en difficultés telles que bois-papier, textile, extraction de matériaux, agro-alimentaire et associant les autres secteurs économiques présents comme le tourisme, le commerce, la santé, l'agriculture,...

3. Les propositions d'actions

Les types d'actions qui pourraient être intégrées à la convention interrégionale :

1.	Structuration et animation de filières industrielles dans le massif des Pyrénées : soutien aux regroupements d'entreprises et démarche de clusters
2.	Soutien au développement international et à l'export des entreprises, notamment en favorisant la coopération transfrontalière.
3.	Soutien aux démarches d'amélioration de la compétitivité des entreprises : - animation des associations ou structures encourageant au développement territorial - actions individuelles ou collectives de soutien aux entreprises sur les facteurs clés de compétitivité, en particulier : propriété industrielle, stratégie d'entreprise, conseil en structuration financière / levée de fonds, optimisation industrielle et managériale, design, marketing, études, innovation non technologique, éco-conception et écologie industrielle, utilisation optimale des TIC, e-commerce, accompagnement des mutations économique ...
4.	Soutien à la création, transmission, reprise
5.	Soutien aux projets de recherche, développement et innovation, individuels et collaboratifs (entre entreprises ou associant laboratoires publics et entreprises), afin de renforcer le potentiel de R&D et la compétitivité des entreprises du massif Pyrénées.
6.	Soutien aux projets et aux investissements des entreprises créateurs d'emploi dans la zone du massif
7.	Raccordement au haut et très haut débit des zones de montagne
8.	Accompagnement des entreprises dans l'utilisation optimale des TIC : aides individuelles et e-commerce, équipements, compétences, présence efficace en ligne, espaces de travail numériques collaboratifs...
9.	Développement, via les TIC, de services aux publics dans les domaines du transport, du tourisme, de la formation à distance, de l'enseignement et de la culture, de la télémédecine, et du télétravail